

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



11.04.2018

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

Sommaire

- 4 Administration et Autorités communales – Informations
- 5 Gestion des déchets
- 6 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 8 Service de ramonage
- 10 Information aux parents d'élèves – Transports scolaires
- 12 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24.04.2018
- 22 Passeports et cartes d'identité
- 23 Fête du 1^{er} août

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le 30 du mois précédent la publication à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37

Conseil Communal

| | |
|----------------------------------|--|
| Dominique Macheret Syndic | Administration générale ARG ASLG Finances Routes/déneigement/éclairage |
|----------------------------------|--|

| | |
|------------------------------------|---|
| Robert Ruffieux vice-Syndic | Agriculture et montagnes AICG Eau potable Épuration des eaux Sport et loisirs |
|------------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Hervé Moser conseiller communal | Ecoles et accueil extrascolaire Curatelles Ordre public et naturalisations Protection civile - ORCOC |
|--|---|

| | |
|---|---|
| Michael Richoz conseiller communal | Aménagement du territoire Constructions / Énergie Culture et tourisme Démoustication |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Olivier Risse conseiller communal | Affaires sociales et santé Cimetière Feu Forêts Voirie et déchetterie |
|--|---|

Fermeture estivale de l'administration communale

Durant l'été, l'administration communale fermera ses portes du 30 juillet 2018 au 19 août 2018.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel été sous le soleil !

Le Conseil communal

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Petit rappel concernant la recharge de votre carte

L'appareil de recharge est accessible à l'épicerie de Villarvolard aux horaires suivants :

| | |
|-------------------|-------------------------------|
| lundi au vendredi | 07h00 à 12h00 / 15h00 à 18h30 |
| samedi | 07h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00 |
| dimanche | 07h00 à 12h00 |

Objets encombrants : longueur 2m max. – ferraille 3,5m max.

Les objets encombrants sont à déposer la veille du ramassage sur la place de la fontaine à Villarbeney ou devant la déchetterie à Botterens.

Ramassages 2018 : 13 septembre – 8 novembre

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003
Ch. de Châtel 54 – Botterens 079 347 42 77

Brügger Gaëlle 2000
Rte du Chamois 38 – Botterens 079 589 31 36

Jaccottet Mathilde 1996
Rte de Botterens 119 – Botterens 079 318 91 75

Lameiras André Adriana 2003
Ch. du Vany-Blanc 14 – Botterens 076 243 51 84

Ruffieux Céline 1998
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney 079 128 61 76



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens / www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.



-  ÉLECTRICITÉ
-  INSTALLATIONS
-  CHALEUR
-  EAU
-  ÉNERGIES DURABLES



A la source de votre énergie
www.gruyere-energie.ch



elodie
sciboz

podologue
diplômée - membre SSP

079 721 76 14
Rte de la Gruyère 9 - 1634 La Roche
orthèses pour ongles et orteils
soins pour diabétiques
soins à domicile

-  Dans le bâtiment communal de La Roche
-  Places de parc gratuites
-  Accès facile aux personnes à mobilité réduite

Service de ramonage



Je vous informe que suite à une réorganisation partielle des secteurs de ramonage dans le canton de Fribourg, les services de ramonage et de contrôles de combustion officiels seront assurés par mon entreprise dans votre commune à partir du 1^{er} juillet 2018.

En cas de demande ou de questions vous pouvez me contacter.

Au plaisir de vous rencontrer.

Serge Cochard
Maître ramoneur
Rte des Chênes 30
1727 Corpataux

Tél/fax : 026 411 20 04
Natel 079 426 24 49
e-Mail cochard.serge@bluewin.ch
www.ramoneurs-fr.ch

Annonceur

Enthousiasme?

«Avoir le bon partenaire
à ses côtés.»

Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

Jacques Aebischer
Conseiller Clients

Helvetia Assurances
Agence générale Fribourg
Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez
T 058 280 71 11, M 079 347 42 77
jacques.aebischer@helvetia.ch



helvetia 
Votre assureur suisse.

Deux cartes pour favoriser l'accès à la culture



20 ans 100 francs : la culture en libre accès jusqu'à 21 ans

Née en Valais en 2012, la carte *20 ans 100 francs* est un projet de l'association du même nom. Elle permet à sa détentrice ou son détenteur de moins de 21 ans d'accéder, pour le prix de 100 francs par an, à tous les lieux culturels partenaires. Chaque carte est valable pour douze mois dès la date d'émission. Le projet s'élargira dès septembre 2018 à de nombreux acteurs culturels dans cinq cantons romands dont Fribourg. Equilibre-Nuithonie, le Nouveau Monde, CO2, Bicubic, Ebullition, le Festival Les Georges, le Château de Gruyères, le Théâtre des Osses et bien d'autres feront partie de l'offre de la carte. Pour plus d'info sur les événements et les lieux partenaires, ainsi que pour commander ou offrir un abonnement, une seule adresse : www.abo-20-100.ch

Incinération en plein air et annonce de feu



En vertu de l'art. 26 a de l'Ordonnance sur la Protection de l'air, seule l'incinération de déchets secs et naturels (branchages) est tolérée, pour de faibles quantités et ne dégageant que peu de fumée.

Par ailleurs, il a y lieu de se référer aux **directives** de l'ECAB et du Service cantonal des forêts et de la faune, concernant **l'annonce de feu**.

<http://www.ecab.ch/ecab/fr/pub/intervention/icsp/alarme.htm>

AVIS AUX PARENTS D'ELEVES

Transports scolaires

Conformément à l'annonce faite lors de la dernière Assemblée communale, les élèves de 1H et 2H seront, dès la rentrée scolaire 2018/19, exclusivement véhiculés au moyen du minibus scolaire, propriété de la commune de Botterens. A cet effet, Mme Jacqueline Moser de Botterens, a été engagée afin de compléter l'équipe qui assure les trajets et d'ores et déjà en place.

Concernant les horaires des transports et des classes (école de Broc), de plus amples informations vous seront communiquées dans le bulletin d'informations du cercle scolaire qui vous parviendra tout prochainement.

Le Conseil communal

Annonceurs



SERRURERIE ET FER FORGÉ

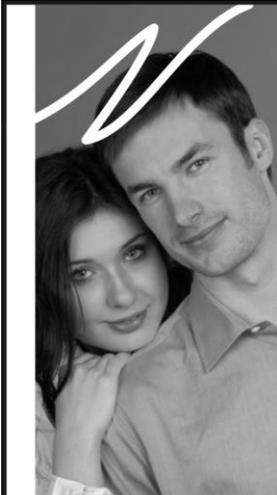
MONNEY N

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes | Serrures

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62



Coiffure Dames et Messieurs

BLANC
Noël

Noël Blanc Ch. du Vany-Blanc 17
1652 Botterens
026 921 21 62
079 394 50 42

Procès-verbal de Assemblée communale du 24 avril 2018

Salle communale, mardi **24 avril 2018**, 20.00 heures

Présidence - Dominique Macheret, Syndic

Présents - 17 citoyennes et citoyens

Excusés

- B. et J. Aebischer
- Ch. et R. Demierre
- R. et N. Blanc
- A. et J.-L. Freudiger
- N. et M. Raboud
- N. Monney
- L. Macheret
- R. Gonzague
- F. Tornare
- R. Risse
- G. Buchmann

Scrutateur - C. Meyer

Secrétaire - Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1. Comptes de fonctionnement 2017
 - 2.2. Comptes d'investissements 2017
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2017

3. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – Approbation des statuts

4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2017. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 6 avril 2018 et par affichage au pilier public.

Concernant le tractanda, il informe les citoyennes et citoyens que le point relatif à l'approbation du nouveau règlement scolaire est reporté en décembre. En effet, des modifications sont encore susceptibles d'intervenir au niveau de la législation cantonale.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme un scrutateur en la personne de M. C. Meyer. Ce dernier procède au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier. 17 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée communale du 19 décembre 2017

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le dernier bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2017

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2017.

En préambule M. Creux annonce un très bon exercice 2017 puisque le bénéfice net s'élève à Fr. 189'156.49. Il précise qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, étroitement liée aux impôts perçus. Le caissier insiste sur le fait que le Conseil communal n'a aucun moyen d'avoir la certitude que cela se réitère dans les années à venir.

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2017 et des comptes 2016.

M. Creux relève que les coûts liés à l'accueil extrascolaire Timoun sont nettement plus importants que ceux prévus au budget et explique ceci du fait de la réorganisation mise en place pour la création de cette association intercommunale.

Au chapitre « Approvisionnement en eau », le caissier fait également remarquer que le poste relatif aux frais d'entretiens et de rénovation des installations est supérieur au budget. Le Conseil communal a été dans l'obligation d'intervenir suite à diverses ruptures de conduites.

Le caissier relève ensuite que le taux de couverture n'est pas atteint pour le chapitre des « Ordures ménagères » : 68.3% au lieu des 70% exigés. Il précise qu'en valeur absolue cette différence ne représente qu'une somme très faible et que cela ne devrait pas poser de problème.

M. J. Barras demande d'où proviennent les impôts à la source ?

Le caissier répond qu'il s'agit de l'impôt retenu directement sur les salaires des étrangers permis B.

La présentation des comptes n'appelle aucune autre question. Le caissier annonce un excédent de revenus de Fr. 189'156.49.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ces comptes d'investissements 2017 qui se soldent sur un investissement net de Fr. 48'531.85.

Le caissier fait état d'un dépassement de l'ordre de Fr. 12'000.- pour les travaux relatifs à l'installation d'un caniveau à la route Fin-du-Chêne à Botterens.

Le Président explique que des travaux supplémentaires et un second caniveau ont été nécessaires pour garantir la récolte des eaux sur cette route.

Le caissier relève encore un dépassement de près de Fr. 17'000.- pour la réalisation du drainage derrière le mur de cimetière.

Pour l'investissement relatif à l'assainissement des buttes de tir, là aussi le caissier relève un dépassement important par rapport au budget. Il précise que ce dépassement sera en partie absorbé par la commune de Corbières et les subventions cantonales à venir.

Mme E. Girard a constaté il y a peu la présence d'une importante quantité de douilles devant le stand de tir.

Le Président répond que l'investissement concernait les buttes de tir situées plus en amont. La zone a été entièrement dépolluée et un rapport le confirme. Il ajoute que la pollution provient du plomb contenu dans les balles et non de la cartouche elle-même. Néanmoins, les travaux d'aménagement entrepris par la société de jeunesse ont mis à jour plusieurs douilles. Le Président indique que la zone sera nettoyée.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2017. La fortune nette de la commune s'élevait à Fr. 467'774.12 au 31.12.2017. M. Creux ajoute que l'endettement par habitant est de Fr. 780.-/habitant en 2017 alors que la moyenne 2016 des communes fribourgeoises était de Fr. 1'832.-/habitant. Ce sont des chiffres réjouissants pour une commune comme la nôtre qui présentait une dette par habitant de plus de Fr. 10'000.- il y a une dizaine d'années.

Le Président remercie M. Creux et communique aux citoyennes et citoyens les conclusions de l'organe de révision, lequel invite l'assemblée à adopter ces comptes 2017.

Avant de passer au vote, le Président donne encore la parole à M. F. Romanens pour le préavis de la commission financière.

M. F. Romanens communique à l'assemblée le préavis favorable de la commission financière pour l'approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter pour les comptes.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont adoptés par 12 voix et 5 abstentions (Le Conseil communal).

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – approbation des statuts

Le Président donne la parole à M. O. Risse pour la présentation de cet objet.

M. O. Risse fait lecture du message rédigé par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et expose les motifs de la nouvelle réorganisation administrative des services d'ambulance.

M. F. Romanens souhaite s'assurer que cette réorganisation concerne uniquement les transports ?

M. O. Risse le confirme, la gestion des ambulances (exploitation et organisation) passe de l'HFR au RSSG.

M. E. Girard demande si des changements sont prévus pour les usagers ou les citoyens ?

M. O. Risse répond qu'il s'agit de transférer cette charge au RSSG étant donné que l'HFR a résilié le mandat qu'il assumait jusqu'à présent. Aucun changement pour les usagers.

Le Président rappelle que les statuts étaient à disposition de chacune et chacun au bureau communal 10 jours avant l'assemblée et propose de passer au vote.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts de la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois de se manifester à mains levées.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

4. Divers

Avant de céder la parole aux citoyens, le Président passe la parole à M. H. Moser pour quelques informations.

M. Moser rappelle que la sécurité de nos enfants soulève de constantes préoccupations, tant pour la commune que pour les parents. A ce titre différents projets et solutions sont en cours de discussion avec l'école et la commune de Broc. Néanmoins, et dans l'immédiat, le Conseil communal a décidé de prendre en charge l'entier des transports scolaires des 1H et 2H avec le minibus scolaire dès la rentrée scolaire de cet automne. Cette mesure découle notamment de l'entrée en vigueur des deux années obligatoires d'école infantine. Les plus petits seront désormais déposés et pris en charge directement à l'école et non plus à la gare de Broc comme cela était le cas avec le bus Tpf.

M. Moser ajoute que pour assurer la sécurité de tous les enfants il est primordial que les rangs des patrouilleurs scolaires d'étoffent. Il se tient à disposition en cas d'intérêt et remercie les volontaires en place.

M. Moser poursuit en informant les citoyennes et citoyens que dans le cadre de la nouvelle loi scolaire un « conseil des parents » doit être mis en place à la rentrée. Ce nouvel organe remplacera les commissions scolaires. Il fait un appel aux parents d'élèves intéressés. Deux parents de la commune de Botterens doivent rejoindre les rangs (+ 3 parents de Broc + la RE + les conseillers communaux en charges des écoles).

Le Président remercie M. Moser de son intervention et donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Mme E. Girard prend acte des mesures prise par le Conseil communal pour la sécurité des plus petits mais relève que celles-ci ne résoudre pas l'ensemble des problèmes liés à l'organisation des transports scolaires. Elle cite la loi qui dit que les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à la montée dans le bus mais qu'ensuite la responsabilité incombe à la commune. Or, les élèves sont déposés à la gare de Broc et aucune solution n'est proposée pour les 3H à 8H pour l'accompagnement jusqu'à l'école. Le danger existe bien que la commune de Broc ait fait déplacer une place de

parc devant la poste. La loi est claire à ce sujet, une surveillance devrait exister à l'arrivée et au départ du bus.

Le Président répond qu'il est difficile de mettre en place une telle surveillance. D'ailleurs bien des écoliers de Broc font le trajet à pied.

M. E. Girard répond que les responsabilités ne sont pas les mêmes pour les Autorités communales de Broc. Elles n'ont pas la responsabilité des transports scolaires. Mme E. Girard est d'avis qu'une discussion regroupant tous les parents doit avoir lieu. Elle craint également un accident aux arrêts du bus, en cas de chahut par exemple entre enfants.

Le Président propose à Mme Girard de créer une association de parents dans ce cas afin de soumettre des projets de solutions au Conseil communal.

M. E. Girard ne rejette pas cette idée mais rappelle qu'en attendant c'est à la commune d'assumer ses responsabilités.

M. H. Moser répond par l'affirmative et rappelle que le Conseil communal travaille sur la question. Néanmoins, il rend attentive Mme Girard qu'il est impossible à terme d'aboutir à une situation sans danger.

M. E. Girard indique qu'en attendant elle fait elle-même les trajets avec son fils.

Le Président rappelle que pour les plus petits la question sera réglée à la rentrée scolaire 2018/19.

M. J. Barras intervient et relève que ces problèmes proviennent en partie de la nouvelle loi scolaire. Les citoyennes et citoyens ont plébiscité l'année supplémentaire à l'école infantine. Il faut maintenant assumer les conséquences ! Les parents contribuent à l'augmentation du danger aux alentours de l'école en véhiculant leur enfant. Il ne peut tolérer cette situation, surtout que des transports payés par la collectivité existent.

M. R. Allemann estime que la solution a été trouvée et s'étonne que l'on amplifie ainsi les risques.

M. S. Gillard s'étonne que sa facture pour la contribution immobilière ne soit pas identique à celle reçue par son frère étant donné qu'ils sont tous deux propriétaires à parts égales.

Le caissier répond que la contribution immobilière est facturée sur la base de la valeur fiscale de l'immeuble figurant sur l'avis de taxation de l'année précédente. Cette différence est correcte si la valeur fiscale est différente dans les avis taxation

concernés. Il invite M. Gillard à contacter le SCC pour éclaircir cette différence (valeur fiscale).

M. A. Raboud relance le Syndic au sujet de sa murette.

Le Président indique qu'il est prévu de remettre celle-ci en état dans le cadre de la réfection de la route qui interviendra ces prochaines années.

Mme R.-M. Hager regrette que le passage pour piétons devant l'administration communale ait été supprimé.

Le Président répond que la loi sur la circulation routière a changé et qu'elle interdit désormais les passages piétons dans les zones 80 km/h. Le Conseil communal s'est opposé à la suppression de ce passage mais sans succès. Il a également sollicité une mise en zone 60 km/h sans davantage de résultat ! Une aide à la traversée serait la seule alternative. Le Conseil communal étudiera la question.

Mme E. Girard demande quand le passage piétons sera remarqué devant la boulangerie.

Le Président répond que son emplacement sera déplacé à la porte d'entrée de Villarbeney pour des raisons de visibilité. L'autorisation est en cours de validation auprès de Fribourg.

M. A. Raboud demande si les places de parc à côté de l'Eglise sont communales ou paroissiales.

Le Président répond qu'il s'agit d'une place communale à disposition des usagers de l'Eglise et occasionnellement des citoyens. En raison d'abus, il est prévu de limiter le parcage et des mises à bans seront mises en place prochainement.

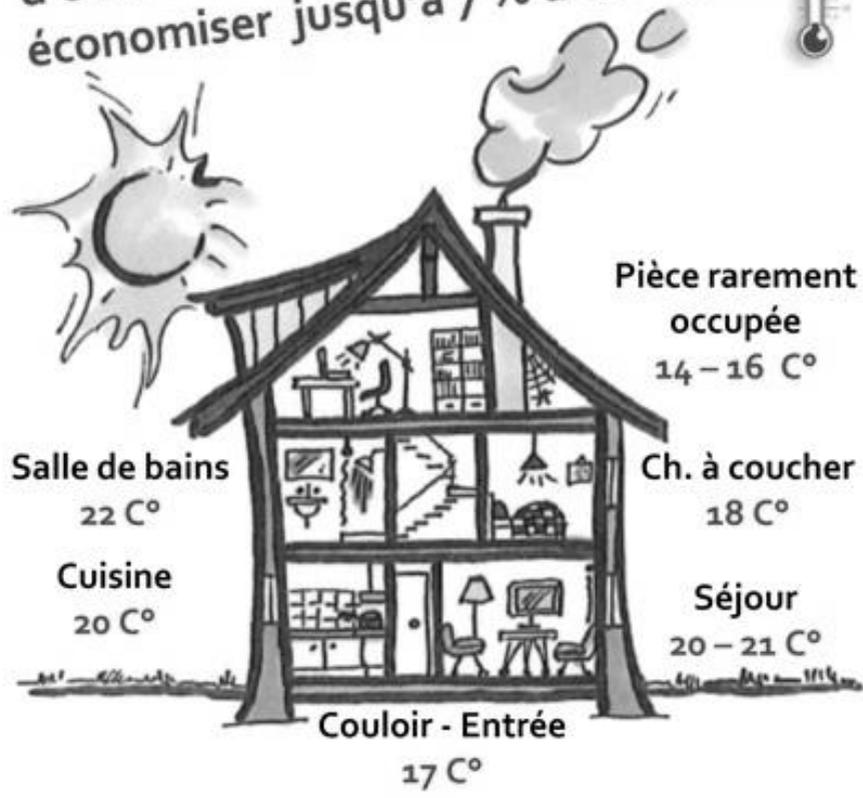
Mme M. Moret demande ce qu'il en est du nettoyage des routes communales.

Le Président répond que toute la commune sera balayée d'ici au 1^{er} mai.

M. S. Gillard rappelle aux citoyennes et citoyens présents que dans moins d'un an les RJGH se dérouleront à Botterens. Les préparatifs vont bon train. Plus d'informations parviendront au Conseil communal dans les mois à venir.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h20 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à toutes et tous un très bel été.

En réduisant la température ambiante
d'un seul degré, on peut
économiser jusqu'à 7 % d'énergie



TEMPERATURES RECOMMANDEES



Passports et cartes d'identité

Pour effectuer une demande de **carte d'identité**, il vous suffit d'apporter à l'Administration communale :

- une photo récente et de bonne qualité
- votre ancienne carte d'identité pour annulation

... ou de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants à Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place sans frais supplémentaires). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Tarifs : adultes Fr. 70.00 validité 10 ans
 enfants Fr. 35.00 validité 5 ans

Pour effectuer une demande de **passport biométrique**, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants à Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est également conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Tarifs : passeport adultes Fr. 145.00 validité 10 ans
 passeport enfants Fr. 65.00 validité 5 ans

- ☞ Commande combinée passeport + carte d'identité adultes Fr. 158.00 validité 10 ans
- ☞ Commande combinée passeport + carte d'identité enfants Fr. 78.00 validité 5 ans

Fête du 1^{er} août

Chers villageois de Botterens-Villarbeney,

C'est avec plaisir que nous vous invitons, tout comme l'année passée, à venir célébrer la fête nationale avec nous le

**31 juillet dès 17h
derrière l'ancienne poste**

Pour satisfaire vos papilles, vous aurez la possibilité de déguster du rôti accompagné d'un buffet de salades et de desserts !



Un pont de danse rythmera la soirée pour une ambiance des plus festives et des activités pour les enfants (château gonflable, quiz, dessins) animeront la soirée !

De plus, le trailer des Rencontres des Jeunesses Gruériennes d'Hiver qui auront lieu en février l'année prochaine sera projeté pour vous donner un avant-goût de cet évènement festif !

La société de Jeunesse de Botterens-Villarbeney

Ferme de la Fin du Chêne



Elevage caprin et fromagerie artisanale bio

Fin du Chêne 39 – 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 14 22 Fax 026 921 31 62



Famille Christine Ruffieux-Gremaud
fermedelafinduchene.jimdo.com



**Nous sommes proches
de vous et de chez vous.
Surtout en cas de pépin.**

Yann Gougler, conseiller en assurances
M 079 649 68 10, yann.gougler@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Rue de Gruyères 67
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière



09.06.2018 Eglise de Botterens – Chœur mixte de Botterens-Villarbeney



09.06.2018 Eglise de Botterens – Chœur Mixte de Botterens-Villarbeney et le Chœur de la Confrérie du Gruyère

